

**N° 10/3.11**

**PRÉAVIS N° 10/2.11**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 260'000.00 POUR LE REMPLACEMENT ET LA REHABILITATION DES  
INFRASTRUCTURES COMMUNALES DE LA RUE TRAVERSIERE**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

## **1 PRÉAMBULE**

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le mardi 8 février 2011, à 18 h 30, dans la Salle des Pas perdus de l'Hôtel de Ville de Morges. Autour de la table s'étaient réunis les commissaires suivants : Mmes Laura PACCAUD, Rita WYSS et MM. Claude BRUNNER, Jean-Claude GOY, Nicola LOFOCO, Vincent TETAZ, ainsi que le soussigné, Cedric FAVRE, président-rapporteur.

La séance a commencé par un survol des points évoqués dans le préavis, suivi de questions sur ce projet, présenté à tour de rôle par MM. Frédéric JOMINI, municipal et Alain JACCARD, chef de service. La commission les en remercie.

## **2 DISCUSSION**

Sur le plan historique, la rue Traversière était appelée "ruelle servant pour les égouts". Ces travaux respectent la continuité des activités déjà entreprises, telles qu'à l'Impasse de l'Enfant Prodiges, par exemple. Ils pourront d'ailleurs être plus simples, puisqu'il n'y a pas la problématique des climatiseurs "sauvages".

### **2.1 Le système unitaire**

La Ville de Morges est quadrillée précisément. La vieille ville, dont la densité démographique est faible, ne dispose pas de séparateurs entre les eaux claires et les eaux usées. L'effort financier ne serait pas raisonnable et l'économie se retrouve également dans les frais d'exploitation de la STEP. Il n'y aura jamais de séparation d'après les experts.

Le collecteur unitaire sera démolé et reconstruit en matériau étanche. Les alimentations en eau potable et gaz naturel seront remplacées. D'autre part, le projet ne prévoit pas de nouveaux raccordements.

### **2.2 Objectifs du remplacement**

Tout d'abord, les pavés de revêtement se déboîtent, ce qui représente un danger pour les marcheurs. Un jointage au mortier sur un lit de sable est plus agréable et plus facile pour le nettoyage. En outre, il résiste d'avantage au temps que le sable. Ce type de jointage est possible grâce à une faible circulation et, par conséquent, une charge limitée.

Les conduites présentent de la corrosion. Les joints ne sont plus étanches, chargeant inutilement la station d'épuration d'eaux clandestines, via le séparateur du Bluard. Les dégâts d'eau ne sont souvent pas visibles immédiatement. Il n'est donc pas raisonnable d'attendre un problème, comme un effondrement par exemple, qui coûterait forcément plus cher et qui entraînerait des plans d'urgence.

### 3 QUESTIONS ET REPONSES

Quand débiter les travaux ? La période idéale serait lors des "basses eaux", c'est-à-dire au mois d'avril. La durée est de l'ordre de quatre à cinq mois. Durant ce chantier, les pavés seront évacués et provisoirement entreposés au Boiron. La rue Centrale ne sera pas coupée aux piétons.

Les câblo-opérateurs (Swisscom et Cablecom) ont été contactés, sans susciter leur envie de profiter de la fouille. La pose d'une fibre optique n'est pas stratégique dans une rue parallèle aux axes principaux.

Quid de l'éclairage ? La situation actuelle, avec des câbles qui longent les parois, ne répond plus aux normes. Les essais réalisés sur le sentier de Saint-Roch et En Chaudabronnaz n'ont pas encore donné le recul nécessaire à leur déploiement généralisé. Afin de conserver le cachet de la rue Traversière et en réponse à une contrainte de puissance importante (chaleur), le système actuel grâce à l'iodure métallique sera conservé, avec un passage souterrain des câbles. Les normes écologiques seront respectées (sources lumineuses économes en énergie).

Pourquoi ne pas avoir été jusqu'à la placette de la rue Louis-de-Savoie ? Un autre projet de travaux amènera prochainement des nuisances sur cet emplacement. L'idée est d'éviter de les faire deux fois.

Le creusement de la fouille engendrant des contraintes physiques sur les façades sont calculées. Des prises de vue sont réalisées avant et après les travaux. Aucune fissure n'a été décelée lors des travaux dans l'Impasse de l'Enfant Prodigue.

Le projet a été redimensionné, d'où une réduction des dépenses. Un montant de CHF 350'000.00 figure au plan des investissements. Vu le montant, la COFIN n'est pas sollicitée pour une détermination.

Le trou N° 7 du City Golf entre le passage du Loup et la rue Traversière sera réhabilité à la fin des travaux.

### 4 CONCLUSION

Après avoir étudié le préavis, écouté et questionné les responsables du projet et validé ce présent rapport, la commission s'est unanimement ralliée à la conclusion du préavis.

Ce projet entre dans la continuation des travaux déjà entrepris dans ce quartier de la vieille ville. Les nuisances seront limitées dans le temps et dans leur ampleur, principalement pour les commerçants ayant leur arrière-boutique sur cet axe.

Les risques liés à la non réalisation de cette modernisation ne doivent pas être négligés et le cachet de cette rue historique sera préservé.

C'est donc dans ce sens que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 260'000.00 pour le remplacement et la réhabilitation des infrastructures communales de la rue Traversière;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 13'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012.

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Cedric Favre

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 9 mars 2011.**